

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 020-199/08/CC

■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation de l'association Cinéma au Soleil.

DDEAIAG 08/879/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les autres acteurs économiques ont engagé une politique vigoureuse en faveur du développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : investissement dans le Pôle Media Belle de Mai, participation à des salons de promotion, accueil d'investisseurs, études ... et, face au constat d'une faible structuration de la filière, il est apparu nécessaire et indispensable de soutenir la création et le fonctionnement d'une association d'entreprises destinée à accompagner les professionnels sur les questions de l'information, de l'internationalisation et à faciliter les stratégies partenariales. Cette orientation est confirmée dans le programme de développement économique 2008-2014 de MPM.

L'association Cinéma au Soleil, présidée par Monsieur Jacques HUBINET, Président de la société de production Films du Soleil, rassemble ces professionnels, les fédère sur des thèmes communs :

- Professionnalisation des acteurs de la filière image : sessions de formation pour les producteurs sur les nouvelles technologies, sur la TVHD, sur le juridique.
- Observation de l'offre de formation dans les secteurs audiovisuel et multimédia.
- Accompagnement à l'international : participation à 7 événements internationaux dont le NAB à Las Vegas, IBC à Amsterdam, MIPTV Milia à Cannes, le MIFA à Annecy...
- Développement de l'accueil de tournages et de l'offre de production exécutive : participation aux Locations Trade Shows (Los Angeles et Bombay), offre commune aux tournages étrangers avec la région Ile de France, création d'un Location Trade Show Euroméditerranéen, réalisation de 2 édectours pour les professionnels américains et indiens, constitution d'un fichier des professionnels locaux, réalisation d'une cartographie Cinéma.
- Réalisation d'un état des lieux du secteur animation en Paca.
- Soutien aux projets innovants : création d'une sonothèque avec le département Satis de l'Université de Provence, consultable sur le Web ; mise en œuvre d'un Label HD Belle de Mai.
- Développements vers la Méditerranée avec l'Ina et le CMCA.

Pour mieux mener à bien ce programme, Cinéma au Soleil s'est structuré en 7 collèges : production déléguée, production exécutive, post-production, animation, éditorialisation des contenus numériques, diffusion et distribution, formation.

Les fonctions de l'association correspondent aux besoins d'animation, de mise en réseau et de services des entreprises au plan de la métropole marseillaise, et plus précisément aux enjeux de valorisation du Pôle Media Belle de Mai. Elle rassemble 80 d'entreprises.

Le budget prévisionnel de Cinéma au Soleil, pour 2008, s'élève à 213.000 euros. Il est en augmentation de 57,8 %, par rapport à 2007, due notamment aux participations à des événementiels internationaux.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

- 119.805 euros : Salaires et charges
- 50.700 euros : Services extérieurs
- 15.345 euros : Achats
- 14.150 euros : Loyers et charges
- 13.000 euros : Impôts et frais financiers

Les recettes sollicitées sont constituées par :

- 149.000 euros : Région PACA
- 25.000 euros : MPM
- 23.000 euros : Département 13
- 16.000 euros : Entreprises

La part salaires et charges représente 56 % du total des dépenses. La part entreprises représente 8 % du total des recettes.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2008, à l'animation de la filière audiovisuelle, pour un montant de 22.500 euros dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat soumise à l'approbation du Bureau de la Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la filière des industries du contenu regroupant les entreprises du cinéma et de l'audiovisuel constitue pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises et de la faiblesse des services et outils d'animation offerts aux acteurs privés,
- Que la proposition de l'Association Cinéma au Soleil qui regroupe une soixantaine d'adhérents, apporte une réponse satisfaisante à ces besoins en prévoyant la mise en réseau des entreprises autour de projets communs,
- Que l'implantation de l'association Cinéma au Soleil sur le Pôle Media Belle de Mai valorise l'offre immobilière et concourt à la qualité de l'environnement du lieu.
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er} :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 22.500 euros à l'association Cinéma au Soleil.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 6743 "Participations exceptionnelles de fonctionnement" - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN